DLP 20-8-82019651

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

région Midi-Pyrénées



Edition Grandes Cultures

PUBLICATION PERIODIQUE
Abonnement annuel : 60 F
Règlement à l'ordre de :
Sous-Régisseur Recettes D.D.A. Hte-Gne

Ministère de l'Agriculture
SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX
Rue Saint-Jean - B.P. 19 - 31130 BALMA - Tél. : (61) 24.06.51

- EDITION GRANDES CULTURES - N° 10 -

17 août 1982

/ M A Ï S /

NOCTUELLE DES GRAMINEES (*Mythimna unipuncta*)

Des infestations de chenilles de la Noctuelle des graminées sont actuellement observées sur cultures de maïs dans un secteur localisé de l'ariège (SAVERDUN - MAZERES - LE FOSSAT - CARLA-BAYLE). Ces chenilles commettent généralement des dégâts sur prairies et cultures fourragères (dactyle, ray-grass). Toutefois, lorsqu'elles ont tout dévoré, et si leur densité est très importante, elles se groupent et se déplacent en lignes sur un front pour dévorer toutes les cultures se trouvant sur leur passage.

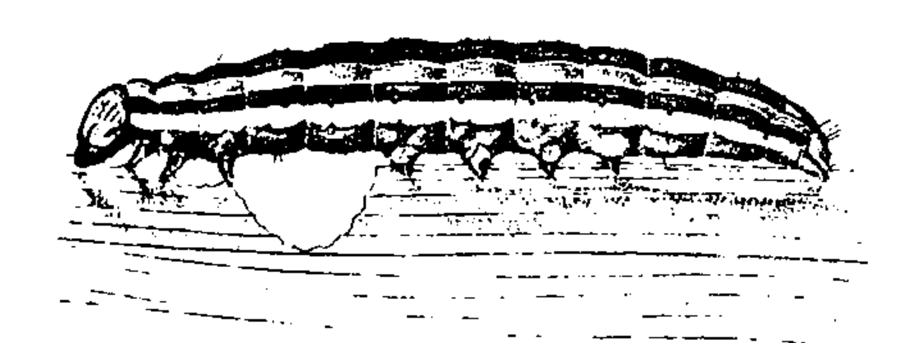
C'est vraisemblablement la raison de l'infestation constatée sur maïs dans le secteur précédemment signalé.

Actuellement, des chenilles de diverses tailles sont observées, la majorité d'entre elles atteignant la fin de leur développement. Elles mesurent 3 à 3,5 cm de longueur à ce stade et sont de couleur brun rougeâtre avec cinq lignes longitudinales, blanches et noires sur le dos, jaune grisâtre sur les côtés.

La lutte chimique peut encore être entreprise.

Parmi les produits expérimentés, ceux qui ont montré les meilleurs résultats (*en pulvérisation*) sont les suivants :

- DIPTEREX 80 à 1,5 kg/ha ;
- ORIFENE AP ou EKADRINE PE à 3,5-4 l/ha.



Chenille de *Mythimna unipuncta* HAW au dernier stade.
Vue de profil (x 2) (d'après WALTON et PACKARD).

En cas de nouvelles infestations de chenilles sur maïs, contacter directement la Station d'Avertissements Agricole de BALMA ou l'un des postes (ou antennes départementales) de notre Service :

- ALBI (D.D.A. - 81013 ALBI - Tél. : (16-63) 54.09.33)
- AUCH (D.D.A. - Cité Administrative - Place de l'Ancien Foirail - 32011 AUCH CEDEX - Tél. : (16-62) 05.24.89)
- MONTAUBAN (Cité de l'Agriculture - 460 Avenue de Montclar de Quercy - 82017 MONTAUBAN CEDEX (16-63) 03.33.32)
- TARBES (Maison de l'Agriculture - 22 place du Foirail - 65000 TARBES - (16-62) 93.23.44)
- VIC-FEZENSAC (Coopérative "Les Silos Vicois" - 32190 VIC-FEZENSAC - (16-62) 06.30.68)

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles de "MIDI-PYRENEES".

Le Directeur-Gérant : J. TOUZEAU.-

C.P.P.A.P. - N° 532 A.D.

P 11